



» **SUD chez Webhelp**

Nous avons créé SUD en Avril 2010 suite au 1<sup>er</sup> **mouvement de grève de Webhelp**. Ayant été très déçus des retombées de cette dernière et estimant qu'aucune des instances syndicales en place n'avait répondu à nos attentes nous nous sommes tout simplement tournés vers SUD, un syndicat pleinement engagé pour la défense des salariés.



Très vite plusieurs autres salariés ont rejoints les deux instigateurs initiaux, attirés aussi bien par notre discours que par nos convictions. Nous œuvrons tous et toutes quotidiennement comme agents, agents de maîtrise ou occupons d'autres postes de l'entreprise : aucun d'entre nous ne déroge à sa fonction.

Nous avons depuis sorti quelques tracts ainsi qu'une enquête de satisfaction auprès des différents sites et projets de Caen. Les retours n'ont pas été positifs et nous ont montrés qu'il y avait encore beaucoup de travail syndical à faire chez Webhelp.

Ainsi nous comptons sur vous pour qu'en 2012, lors des prochaines élections, nous puissions enfin vous démontrer de quoi nous sommes capables !

Malgré le fait que nous ne puissions pas participer aux NAO en cours il nous semble important de donner vos revendications.

IL va de soit que c'est pour la plus grande masse salariale qu'il faut travailler et des discours comme « Je ne suis pas une femme ,j'ai pas d'enfants donc on s'en fou » sont inadmissible dans ce genre de négociation.

### **« Quelques revendications de SUD Webhelp »**

Un temps d'autoformation (nouvelles offres procédures) entre 5 et 10 mn par jour accordé en début de shift.

1300€ de salaire net pour un téléconseiller

Fin des journées de 9h !!!!! améliorons nos conditions de travail

Fin des journées de 5h avec cette fameuse pause déj qui créé parfois de l'absenteisme.

Pas de pause déjeunée supérieur à 1 H. (sauf sur demande)

1 jours de carence en cas congés enfant malade.

L'augmentation des droits et des moyens sociaux (garde d'enfants, maternité, logement, transports, vacances...).

Intégration des primes dans les salaires.

Prise en compte de l'ancienneté dans les salaires.

Pseudo 13<sup>ème</sup> mois pour toutes et tous 300€ à versé en 2 fois une fois en juin et une autre en Novembre (vacance d'été et de Noël.)